



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège Jules Ferry
35, rue du 8 mai 1945
B.P. 237
85602 MONTAIGU

☎ : 02.51.94.03.80

☎ : 02.51.06.43.37

Mail : ce.0850639h@ac-nantes.fr

<http://julesferry.e-lyco.fr>

**MISE EN CONCURRENCE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE
SIMPLIFIEE
POUR LA FOURNITURE DE PAINS
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES VALANT ACTE
D'ENGAGEMENT.**

Le présent cahier comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7

Pour l'année scolaire 2019-2020

Etabli en application du code des marchés publics

**Code de la commande publique du 01/04/2019 (articles L.2000-1 et
suivants et R.2100-1 et suivants).**

Procédure de consultation : procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics
Décret 2016-360 du 25 mars 2016)

Mode d'exécution : bons de commande des accords-cadres (article 80 du code des
marchés publics Décret 2016-360 du 25 mars 2016)

Date limite de remise des offres :

Vendredi 21 juin 2019 à 12H00

Entre les soussignés :

1/ Madame la Principale du collège Jules Ferry de Montaigu (Pouvoir adjudicateur),
responsable du marché

D'une part

2/ Madame/Monsieur

Agissant en qualité de :

De la société

Siège social

Inscrit au registre du commerce de

Sous le n°

Immatriculé à l'INSEE sous le n°

Désigné dans ce qui suit sous le vocable « le fournisseur »

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA PROCEDURE

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée Procédure adaptée selon les dispositions
du Code des Marchés Publics :

Code de la commande publique du 01/04/2019 (articles L.2000-1 et suivants et R.2100-
1 et suivants)

Décret 2016-360 du 25 mars 2016

Directive 2014-24-UE

Directive 2014-25-UE

Directive 2014-23-UE

CCAG Fournitures courantes et services

Envoi d'une annonce par télé-procédure sur la plateforme de publication des marchés
publics des EPLE **Association journées de l'intendance : AJI**

Adresse électronique : <http://www.aji-France.com>

Mise en ligne de l'annonce sur le site du collège Jules Ferry à l'adresse suivante :
<http://julesferry.e-lyco.fr/>

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Organisme qui consulte : Collège Jules Ferry 35 rue du 8 mai BP 237 85602 Montaigu
cedex.

Responsable de la consultation : Madame la Principale du collège Jules Ferry

Comptable assignataire : Madame l'Agent comptable du lycée Léonard de Vinci de
Montaigu

Personnes chargées du suivi de la consultation : Mme Bourgeois Adjointe-
gestionnaire, M. Dany chef-cuisinier

Durée : Le présent marché est conclu pour la période du 01/09/19 au 31/08/20

Date limite de réception des offres : 21 juin 2019

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture de petits pains de 50g réalisés avec de la farine type 65 biologique et, de façon très ponctuelle, de pain de mie tranché, de gros pains, de pains spéciaux, de brioches à la demande. Les produits entrant dans la fabrication des petits pains biologiques, devront être conformes au **Règlement européen 834 et 889 relatif aux productions végétales conduites en agriculture biologique**.

Il sera demandé en outre en moyenne plusieurs fois dans l'année, des cuissons spéciales de tarte grand format (diamètre 1 mètre), prise en charge le matin pour consommation le midi.

Il s'agit d'un marché à bons de commande délivrés par l'établissement au fur et à mesure des besoins.

Le volume annuel est d'environ 70 000 petits pains de 50 g (avec variation de + ou – 20%) soit 500 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire comprenant environ 140 jours de fonctionnement du restaurant scolaire.

Les quantités indiquées sur l'état des besoins pourront varier sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant au marché.

Le titulaire du marché sera peut être amené à compléter les livraisons, en dépannage, en sus du service habituel.

Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation, devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents constitutifs du marché comprennent, par ordre de priorité décroissant :

- Le présent cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.
- Les annexes, en particulier le tableau de recensement des besoins faisant apparaître les quantités demandées par l'établissement et les prix unitaires proposés par le candidat et dûment signé.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et de services 2009 (arrêté du 19/01/2009)
- Les bons de commande émis dans le cadre du marché.

ARTICLE 4 : ECHANTILLON ET FICHE TECHNIQUE

Le candidat devra fournir à l'adresse du collège Jules Ferry (adresse rappelée à l'article 1), un échantillon du produit proposé, **le 21 juin 2019 entre 8h00 et 10h00**. Tout échantillon livré après la date et l'heure fixées par l'établissement ne sera pas testé.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Critères de choix :

- 35 % : qualité du produit (labels – analyse des fiches techniques du produit et du conditionnement)
- 30 % : prix
- 35% : qualité du service (empreinte carbone, actions pédagogiques sur l'établissement, conditionnement, étude de la provenance des produits, délais de commande, de livraison, etc.)

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE FABRICATION

Les produits admis doivent être fabriqués le jour même ; les produits surgelés ne sont pas admis. La fabrication des pains doit correspondre à la réglementation en vigueur et réalisée dans le respect des règles de l'art et de l'hygiène en boulangerie. Le fournisseur s'engage à ne pas fournir de produit contenant des O.G.M.

ARTICLE 7 : PASSATION DES COMMANDES ET CONDITIONS DE LIVRAISON

Les commandes sont passées chaque jour par téléphone ou télécopie pour livraison le lendemain. Le transport du pain se fera dans un véhicule adapté, les marchandises seront protégées contre les pollutions externes.

Les livraisons sont attendues chaque lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi avant 10h00 (sauf demande ponctuelle de l'établissement en fonction d'un évènement précis), hors périodes de vacances scolaires ou jours fériés chômés. La marchandise sera accompagnée d'un bon de livraison mentionnant le nom du fournisseur, la date de livraison, la nature et la quantité livrée.

La quantité pourra éventuellement être modifiée en raison d'une circonstance exceptionnelle ; dans tous les cas le fournisseur sera prévenu la veille par l'établissement.

ARTICLE 8 : DETERMINATION DES PRIX

Le prix proposé sera ferme pour DOUZE MOIS. Si lors d'une promotion, le prix proposé est inférieur à celui déterminé par le marché, c'est le prix promotionnel qui s'appliquera.

Les prix nets sont réputés comprendre pour chaque livraison toutes sujétions telles que transport, emballage, frais de livraison et de facturation.

Seules seront retenues les hausses de prix légales publiées au Journal Officiel.

ARTICLE 9 : CONDITION DE REGLEMENT

Le comptable assignataire est l'agent comptable du collège Jules Ferry de Montaigu.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique, par mandat administratif sous 30 jours à réception de facture. La facturation sera **mensuelle** (fin de mois).

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et une copie arrêtées en toutes lettres et portant les mentions suivantes :

- NOM et Adresse du fournisseur
- IBAN et BIC
- Fourniture détaillée par jour.
- Montant de la prestation hors T.V.A. et T.T.C.
- Taux de T.V.A.
- Date de facturation.

ARTICLE 10 : MODALITES D'ETABLISSEMENT DE L'OFFRE

Seules seront examinées les offres selon tableaux joints comportant les quantités, les prix proposés et valant acte d'engagement, soit un candidat par offre. Elles devront être accompagnées des fiches techniques de chaque produit.

Les fiches techniques pourront comporter notamment des indications complémentaires relatives :

- au conditionnement des produits et à leur présentation
- à la composition du produit
- à la présence éventuelle d'allergènes
- aux normes bactériologiques exigées
- à son utilisation en cuisine (modes de cuisson ou de réchauffage recommandés)
- aux informations portées sur les emballages concernant le fabricant telles que sa marque commerciale, son numéro d'agrément sanitaire.

Les candidats peuvent présenter des variantes à condition de répondre au cahier des charges et de n'en proposer qu'une par produit. Dans ce cas, une fiche technique sera présentée en appui de chaque proposition de variante et une note pourra préciser les avantages de cette variante.

Toute entente entre les divers soumissionnaires sera considérée comme nulle.

ARTICLE 11 : TRACABILITE

Outre la réglementation en vigueur, le fournisseur s'engage à répondre aux enquêtes liées aux produits achetés (chiffre d'affaires, provenance des produits, etc.)

ARTICLE 12 : CONCLUSION DU CONTRAT ET CLAUSES RESOLUTOIRES

Les marchés avec les attributaires seront signés 10 jours après la notification aux candidats non retenus.

Le candidat retenu doit fournir à l'appui de sa candidature les documents mentionnés à l'article 44 du Code des Marchés Publics sous peine de résiliation de plein droit de son marché.

Le candidat atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail et qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés.

Le présent marché ne deviendra effectif et ne pourra recevoir de début d'exécution qu'après notification au fournisseur, au moyen du présent cahier des clauses particulières et notamment de la page 7.

ARTICLE 13 : PRESENTATION ET ENVOI DES OFFRES

Afin de respecter l'obligation de dématérialisation des contrats de la commande publique du 1er octobre 2018, le dossier remis par les candidats sera **obligatoirement dématérialisé et déposé sur la plateforme de l'AJI**. A titre exceptionnel, les candidats pourront envoyer leur offre sur la messagerie suivante : gestionnaire.0850639h@ac-nantes.fr.

Il comprendra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (**un acte d'engagement par lot**)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise.

- Le(s) état(s) de recensement des besoins non modifié(s), complété(s), daté(s) et signé(s) par le représentant qualifié du prestataire
- Les fiches techniques et autres documents annexés permettant d'explicitier l'offre.

Les fiches techniques pourront être transmises sous enveloppe cachetée avec la mention « Marché alimentaire 2019/2020 » et adressées au Collège Jules Ferry 35 rue du 8 mai 1945 BP 237 85602 MONTAIGU.

Toute offre incomplète ou en version papier sera rejetée.

PIECE JOINTE EN ANNEXE : Etat de recensement des besoins

Fait à Montaigu le ___/___/2019

L'Ordonnateur, MME EDWARDS

VU,

Le Fournisseur,

Cachet et signature

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A _____, le _____

**La Principale du collège Jules FERRY MONTAIGU, MME EDWARDS,
Personne Responsable du marché**

Date d'effet du marché 1^{er} septembre 2019

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
_____ (date de réception par l'entreprise destinataire)

Fait à _____, le _____
(date d'apposition de la signature ci-après)

Le représentant légal de l'entreprise
(Cachet et signature)

NB : Le titulaire du marché apposera sur chacune des pages son cachet et ses initiales.